



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

## Compte rendu Conseil Municipal du 7 SEPTEMBRE 2021

Ouverture de la séance 19h 15

**Présents :** MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET– Claude THOMAS –Véronique GAROUX– Aurélie DELAPORTE - Cécile GAUCHER – Mégane MONNEAU - Francis KATCHATOUROFF – Eric BREILLACQ -

**Représentés :** Romane HUET a donné procuration à Pascal HUET

**Excusés/ absents :**

**Secrétaire de séance :** Aurélie DELAPORTE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2021

Vote : unanimité

### 1/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie de Chinon, demande une régularisation de la délibération n° 2020-30 concernant la création d'un marché paysan le mercredi matin. En effet, un commerçant occupe le domaine public chaque mercredi, vendredi et dimanche et il nous est demandé de régulariser la délibération.

Il est proposé d'ajouter à la délibération l'occupation du domaine public pour ce commerçant avec les mêmes tarifs que le marché paysan.

vote : Acceptation à l'unanimité.

### 2/ POINTS SUR LE SINISTRE

➤ Monsieur le Maire informe qu'un sinistre est survenu le 12 août 2021 détruisant les deux commerces de proximité.

Un expert en assurance a été mandaté afin d'aider administrativement la commune dans toutes les démarches à effectuer.

Le commerce d'alimentation, petite restauration « panier de séléna » n'a pas pu exercer pleinement son activité en raison de la troisième vague de la covid et de problèmes liés au fonctionnement du local.

Le commerçant « panier de séléna » a demandé à Monsieur le Maire, une gratuité de loyers pour 3 mois. Monsieur le Maire a donné son accord verbalement pour cette gratuité.

Il convient de délibérer pour finaliser et accorder cette gratuité de loyers, soit mai, juin et juillet 2021

Vote : accord à l'unanimité

➡ Monsieur le Maire expose que suite au sinistre des commerces de proximité du 12 août 2021, sur avis de l'expert en assurance, le bail est résilié de plein droit.

Monsieur le Maire propose de résilier le bail du commerce d'alimentation « panier de séléna » à compter du 12 août 2021 et de suspendre les loyers du salon de coiffure sur conseil de son expert en assurance et jusqu'à la décision définitive du dossier par les experts en assurance des trois parties.

Enfin, le salon de coiffure « un moment pour soi » a retrouvé un local par le biais de la Mairie de Saint Germain sur vienne afin qu'elle puisse continuer son activité. Cette dernière souhaite revenir dans le local de Candes Saint Martin une fois la reconstruction effectuée.

Vote : accord à l'unanimité

### **3/ DECISION MODIFICATIVE**

Après étude du dossier avec la Trésorerie et suite à de nouvelles informations reçues le 8 septembre 2021, il n'y a plus besoin d'établir une décision modificative pour provisionner des charges dues.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Activités au 26 route de compostelle :**

Monsieur le Maire informe que le « jardin des envies » a ouvert ses portes au 26 route de compostelle depuis mi-août 2021. Le magasin est ouvert : vente d'objets divers, herboristerie, thés, l'atelier de couture a pris place dans la grange. La cour est aménagée pour dégustation de thés, tisane.... Des cours de danse vont être mis en place. Des travaux restent encore à faire. La société a sollicité une subvention auprès du contrat de pays, Monsieur le Maire a proposé au président du syndicat de pays de se rendre sur place afin de voir les travaux effectués.

#### **- Voies de dégagement de stationnement :**

Il a été constaté une problématique de circulation dans la traversée du bourg de Candes St Martin. Les touristes sont plus nombreux et il apparaît un manque de place de parking. Certaines voies de dégagement sont occupées par des véhicules ou des pancartes et cela provoque des difficultés importantes de circulation. Monsieur le Maire s'engage à intervenir auprès des riverains concernés afin de conserver le bien-vivre dans Candes St Martin.

**Mégane MONNEAU :** Confirme le manque de places de parking et émet un avis favorable de laisser les voies de dégagement à leur utilité première sur toute la traversée du bourg afin de fluidifier la circulation.

Après débats, il est envisagé, lorsque la route sera reclassée communale par le département, une éventuelle fermeture à la circulation du centre bourg sauf riverains.

#### **- Incendie 12 août 2021**

Monsieur le Maire informe que suite à l'incendie survenu le 12 août 2021, Madame Isabelle PAVERO-RAIMOND , Sénatrice, s'est déplacée dès le lendemain sur place pour faire le point de la situation et d'apporter son soutien si nécessaire ainsi que M. PAUMIER, Président du Conseil Général d'Indre et Loire.

#### **- Problème Urbanisme**

Monsieur le Maire informe qu'un litige est en cours entre deux artisans dans la zone artisanale de Candes St Martin. Un cabinet d'avocat a été missionné ainsi que la préfète de Tours. Une construction a débuté sans dépôt de permis de construire, et des matériaux entreposés sur la voie publique. Monsieur le Maire s'est déplacé voir les deux parties et une régularisation va être effectuée.

#### **- M. HOGNON**

L'assistance sociale (MDS) qui suit M. HOGNON a contacté Monsieur le Maire, car il bénéficie d'aides ménagères qui doivent venir chaque pour le repas et le ménage et comme il y a beaucoup de chats dans son logement, elles ne peuvent pas effectuer leur travail correctement. Monsieur le Maire a contacté la SPA de Luynes et va demander un devis pour la stérilisation des chats.

### **- Stationnement rue de la Vienne**

Un riverain a demandé à la commune si il était possible de mettre des bacs à fleurs devant son mur qui correspond à la descente de sa cave, car il y a une profondeur importante et le muret est très bas, ce qui eput être dangereux. Un adjoint au Maire va étudier la problématique.

### **- Arbres panorama**

Plusieurs personnes ont signalé que la vue du panorama était de moins en moins visible. Des arbres cachent le point de vue existant. Monsieur le Maire va demander à la Communauté de communes de vois si c'est possible d'élaguer quelques arbres appartenant à la commune et de voir avec les riverains concernés si des solutions peuvent être apportées.

### **- Cimetière**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été adressé à un riverain afin de couper les branches de ses arbres qui traversent la rue et arrivent du côté du cimetière, ce qui peut provoquer des dommages dans le cimetière. Le dossier est en attente de réponse.

### **- Route de compostelle**

Un courrier a été adressé à un riverain afin de lui demander de remettre en état sa maison (bâche actuellement qui arrive sur le trottoir), pierres qui tombent.... Dossier en attente de réponse.

**Véronique GAROUX** : concernant la collégiale, elle demande si l'on peut faire intervenir le FDGON pour la destruction des pigeons avant d'être envahi. Les amis de Candes pourront faire un don. Elle demande également, que les souches des arbres « les perrières » et ceux qui ont repoussés soient élagués. Lorsque cela a été fait une première fois les amis de Candes avaient participé financièrement.

**Claude THOMAS** : Expose que tous les conseillers ont reçus le mail proposant un distributeur de pain sur la Commune de Candes St Martin. Il explique que cela pourrait être étudié car il n'y a rien sur Candes, hormis le bar brasserie qui fait dépôt de pain. Cela pourrait être un boulanger du coin que l'on pourrait faire travailler et cela permettrait au Candais et Candaïses d'avoir un service de proximité ainsi qu'aux touristes qui demandent très régulièrement où trouver du pain ?

Après échanges, la proposition va être étudié.

- Expose également, que les passages piétons en dehors du centre bourg sont pratiquement effacés. Il serait souhaitable de demander des devis. Après échanges, des devis vont être demandés.

- Expose que le muret en bois le long de la route de compostelle entre le salon de coiffure et enfin du vin doit être refait depuis plusieurs années. Il demande des volontaires dans les élus afin de pouvoir les poser car les « ganivelles » sont achetées depuis plus d'un an. La date proposée est le jeudi 7 octobre 2021, avec les élus suivants :

C. THOMAS- P.HUET- C GAUCHER- F. KATCHATOUROOF – E. BREILLACQ – S. PINAUD

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Candes Saint Martin, le 8 septembre 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD

